

# TABLE DES MATIÈRES

	LÉGENDE : ARCHITECTURE DE LA POCLETTE	p. 1
	<b>Économie</b>	
Thème 1 :	LA COORDINATION DES DÉCISIONS PAR L'ÉCHANGE	p. 4
	1.1 Échange sur les marchés	p. 4
	1.1.1 Le prix et les décisions des agents économiques	p. 4
	1.1.2 La monnaie dans l'échange	p. 8
	1.1.3 L'État et le fonctionnement du marché	p. 11
	1.2 La dimension internationale de l'échange	p. 16
	1.2.1 L'ouverture des économies	p. 16
	1.2.2 Les fondements de l'échange international	p. 19
Thème 2 :	LA CRÉATION DE RICHESSES ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	p. 23
	2.1 Les finalités de la croissance	p. 23
	2.1.1 L'amélioration du niveau de vie	p. 23
	2.1.2 Le développement économique	p. 26
	2.1.3 Le développement durable	p. 29
	2.2 La dynamique de la croissance	p. 32
	2.2.1 Les facteurs de croissance	p. 32
	2.2.2 Les firmes multinationales dans l'économie mondiale	p. 36
Thème 3 :	LA RÉPARTITION DES RICHESSES	p. 39
	3.1 Les inégalités de revenus et de patrimoine des ménages	p. 39
	3.1.1 Les facteurs de croissance	p. 39
	3.1.2 La formation des salaires	p. 43
	3.2 La politique de redistribution	p. 47
	3.2.1 Les objectifs et les instruments de la redistribution	p. 47
	3.2.2 L'efficacité économique et sociale de la redistribution	p. 49
	3.3 La répartition des richesses au niveau mondial	p. 54
	3.3.1 Une répartition inégale	p. 54
Thème 4 :	LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	p. 59
	4.1 Les différentes modalités de financement	p. 59
	4.2 Le marché financier et son rôle économique	p. 60
	4.2.1 Le financement des agents et l'allocation des ressources	p. 60
	4.2.2 La liquidité des titres et l'évaluation des actifs	p. 61
	4.3 Les institutions financières et leur rôle	p. 65
	4.3.1 L'intermédiation financière et la spécificité de l'activité bancaire	p. 65
	4.3.2 Les relations de complémentarité avec le marché financier	p. 67
	4.4 La globalisation financière et l'efficacité du financement international des activités économiques	p. 69
	4.4.1 Efficacité de financement des activités économiques au niveau mondial	p. 69
	4.4.2 L'accroissement des risques	p. 73

**Droit**

Thème 1 :	L'INDIVIDU AU TRAVAIL	p. 78
1.2.1	Le choix du régime juridique du travail	p. 78
1.2.1.1	Droit à l'emploi, liberté de travail, d'entreprendre, de circulation et d'établissement	p. 78
1.2.1.2-4	Les trois principaux régimes juridiques du travailleur	p. 81
1.2.1.5	Le régime juridique et ses particularités	p. 86
1.2.2	L'adaptation aux évolutions de l'activité professionnelle	p. 89
1.2.2.1	Formation professionnelle, adaptation à l'emploi	p. 89
1.2.2.2	Modification des conditions de travail, transfert d'entreprise	p. 92
1.2.2.3	Le rôle des représentants des salariés	p. 95
1.2.2.4	Protection de la relation de travail en cas de rupture du contrat	p. 99
Thème 2 :	LES STRUCTURES ET LES ORGANISATIONS	p. 105
2.2.1	Le choix d'une structure juridique	p. 105
2.2.1.1	Structure juridique à but lucratif ou non lucratif	p. 105
2.2.1.2	Le pouvoir, le statut, la responsabilité	p. 107
2.2.1.3	Structure juridique et évolution	p. 110
2.2.2	La pérennité de l'entreprise	p. 115
2.2.2.1	La prévention des difficultés des entreprises	p. 115
2.2.2.2	Cessation de paiement, procédures	p. 117
2.2.2.3	Conséquences de la procédure pour les créanciers, dont les salariés	p. 121
Thème 3 :	LE CONTRAT, SUPPORT DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	p. 123
3.2.1	Les relations contractuelles entre partenaires privés	p. 123
3.2.1.1-2	Conditions de validité des contrats, négociation	p. 123
3.2.1.3	La loi contractuelle	p. 126
3.2.2	Les relations contractuelles avec la personne publique	p. 129
3.2.2.1-2	Le contrat administratif et sa formation	p. 129
3.2.2.3	Exécution du contrat	p. 132

*Nous remercions les journaux Les Échos, Le Monde, La Tribune, Le Figaro, Capital, La Voix du Nord, Challenges, La Provence, le Financial Times, le New York Times, l'Usine Nouvelle, LSA, la Gazette du Palais, La République du Centre, le Midi Libre, Zaman... pour leur contribution à cet ouvrage destiné à inciter les étudiants en BTS à lire et étudier la presse écrite ou numérique afin de donner de la matière au jugement qu'ils portent ou porteront sur les problèmes économiques et juridiques de leur temps.*